

## **Comment et pourquoi les populations rurales du village Lengui-lengui (forêt Nord-Congo, Brazzaville) ont créé le sanctuaire de gorilles de Lossi?**

par **Norbert Gami**

Anthropologue, S/C projet FORAFRI, Gabon

### **RÉSUMÉ**

Depuis 1992, une expérience sur l'acclimatation des gorilles de plaine à la présence humaine, menée par ECOFAC, le Ministère des eaux et forêts du Congo et la population locale se déroule dans la forêt de la Lossi au Nord-Congo. Cette expérience pilote se caractérise par l'implication de la population locale dans la gestion du sanctuaire de gorilles afin de bénéficier des retombées financières liées à l'écotourisme et d'en profiter pour réaliser des actions communautaires (dispensaires, écoles, etc.). Les populations qui se réfèrent à leur système foncier ont décidé de céder les terres ancestrales pour créer une réserve de gorilles destinée à l'écotourisme.

Après trois ans d'acclimatation réussie, la population adresse une lettre de motivation pour le classement de cette zone forestière en réserve au Ministre de l'économie forestière.

Un anthropologue (auteur de cette communication) a été engagé par ECOFAC durant plus de quatre ans pour encadrer la population. Ce travail a consisté en l'organisation des ayants droit en association et à la finalisation des statuts et règlements intérieurs du sanctuaire et de l'association, visant à les amener jusqu'à la légitimation des accords afin de préparer la population à la gestion de la réserve.

Cette expérience pilote au Congo a permis au Gouvernement d'élaborer un projet de décret (décret n° 2001-222 du 10 mai 2001) de création de cette aire protégée sur l'initiative des populations locales.

Avec les premières retombées touristiques, les populations du village Lengui-lengui ont compris qu'un gorille vivant rapporte plus qu'un gorille mort.

La conservation de la biodiversité dans les forêts du bassin du Congo est un enjeu non négligeable. Ce massif forestier, venant en deuxième position après celui de l'Amazonie, renferme une diversité biologique de par ses écosystèmes. Soixante pour cent (60%) de la superficie du Congo-Brazzaville (342 000 km<sup>2</sup>) est recouverte de forêts.

Le Programme ECOFAC "Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique centrale", financé par la Commission des communautés européennes, œuvre depuis 1992 dans six aires protégées réparties dans six pays d'Afrique centrale (Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Sao Tomé et Príncipe) pour une gestion durable des écosystèmes en appliquant une gestion en partenariat adaptée à chaque contexte socioculturel.

Dans cet article, nous parlerons des avantages, des obstacles et des leçons apprises dans la mise en place d'un processus de gestion en partenariat des ressources naturelles. Le cas présent concerne l'espèce gorille (*gorilla gorilla*) en vue d'un écotourisme pour lequel nous souhaitons générer un véritable auto-développement de ces populations originaires du village Lengui-lengui (Nord-Congo).

## Gestion participative du sanctuaire de gorilles de Lossi

La formulation des objectifs clairs et largement acceptés, la collaboration d'une organisation exécutive appropriée (ECOFAC); l'identification d'un intérêt commun (gorilles) entre le projet et la population locale; le type "fonctionnel" de participation, l'engagement de la population en vue d'obtenir divers avantages matériels et financiers; le type de participation "politique" qui associe réellement la population aux prises de décisions sont les atouts de réussite de cette expérience.

L'expérience du sanctuaire de gorilles de Lossi est novatrice en ce sens que l'initiative de création de l'aire protégée vient de la population (dans le site d'anciens villages) avec l'appui d'une partie prenante – le programme européen ECOFAC (Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique centrale) financé par l'Union européenne, compte tenu des progrès réalisés par les chercheurs primatologues dans l'acclimatation d'un groupe de gorilles, dénommé Apollo, à la présence humaine. Donc favorable à la mise en place d'un tourisme de vision.

### Localisation du site de Lossi

Le sanctuaire de gorilles de Lossi s'étend sur 35 000 hectares, au Nord-Ouest du Congo-Brazzaville, dans la région administrative de la Cuvette-Ouest, sous-préfecture de Mbomo, à environ 24 km au sud du village Lengui-lengui.

Vingt-et-un (21) **ayants droit** (propriétaires) fonciers ont été identifiés sur les **39 terres traditionnelles** constituant la réserve. L'accoutumance des gorilles a commencé en 1992 et le processus de co-gestion a démarré en 1996 pour s'achever au 31 décembre 2000.

Les populations ont compris la nécessité de valoriser le gorille sur le plan touristique, d'où ce slogan: un

animal (gorille) vivant rapporte plus qu'un animal mort. Les générations présentes sont fières de léguer cet héritage aux générations futures.

Élément déclencheur de motivation de la population locale: un groupe de gorilles habitué et visité par les touristes.

Une expertise anthropologique financée par APFT «Avenir des peuples des forêts tropicales» financée par l'Union européenne, a permis à l'auteur de ce document de passer plus de deux mois sur le terrain (mai-juin 1996) pour discuter avec les ayants droit des terres Lossi résidant dans des endroits différents (Mbomo, Kélé et Itoumbi). Des explications ont été données sur les avantages et les inconvénients de la réserve. L'expertise conclut à la faisabilité de la co-gestion.

### Comment s'est faite alors la délimitation du sanctuaire?

Le droit coutumier (ensemble des règles de gestion traditionnelle des ressources naturelles sur des espaces donnés) des *Mboko Alengui* a servi de base pour la détermination des ayants droit et des différentes terres.

Ainsi, nous avons pu dénombrer **39 terres** et actuellement **21 ayants droit** représentant leurs familles respectives. Ce travail a été mené grâce à Richard Idami et Jean-Marie Joseph Lekenie, tous deux d'anciens chasseurs d'éléphants, qui maîtrisent parfaitement l'histoire des hommes et de la forêt de la Lossi. La cartographie participative, les entretiens individuels et les «focus groups» ont été l'approche méthodologique utilisée.

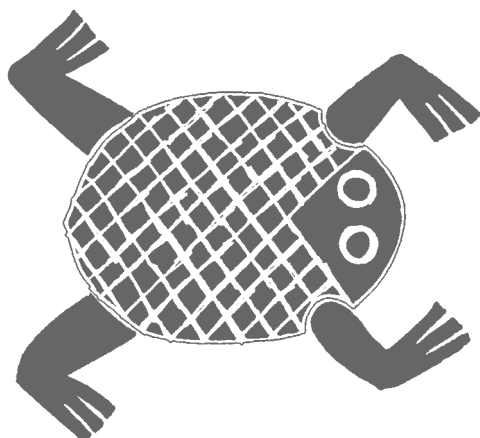
### Approches méthodologiques

Les différentes techniques méthodologiques employées varient selon les thèmes et l'évolution du processus d'encadrement.

### Identification des ayants droit et autres parties prenantes

Nous avons privilégié pour cette partie des **entretiens individuels** (formels et informels) semi-directifs, des **observations non participantes**, des **animations de groupe** (focus group), des **réunions** (regroupant la quasi-totalité des habitants du village, outre les ayants droit) et enfin, les **causeries libres**.

Ces approches méthodologiques nous ont permis de mettre en évidence la nature des relations (conflituelles ou non) entre les différents acteurs que nous avons rencontrés dans leurs lieux de résidence. Ainsi, nous ajustons notre stratégie d'intervention auprès de ces différentes parties en fonction de la nature des relations qui les lient.



### **Délimitation de la réserve et localisation des terres**

La principale technique fut la **cartographie participative**. Cette technique a permis aux ayants droit de délimiter la zone à classer en sanctuaire en réservant une grande zone pour les activités de subsistance (pêche, chasse, agriculture, cueillette, etc.).

Pour recenser le nombre de terres et d'ayants droit, nous nous sommes appuyés au départ sur une personne ressource qui maîtrise très bien la zone. C'est sur la base de ces premières informations que nous avons commencé l'approfondissement auprès des ayants droit et d'autres personnes ressources.

### **Structuration de l'association et suivi du processus**

Nous avons tenu des réunions formelles et informelles avec les différentes parties prenantes pour clarifier les droits et devoirs des uns et des autres, afin d'amener les entités à se poser en partenaires autour du bien commun (le sanctuaire).

Après deux ans de suivi (structuration de l'association), nous avons opté pour un **désengagement progressif pour faciliter l'autonomisation du groupe**. Ainsi, la fréquence de nos séjours auprès de l'association est passée de trois-quatre semaines par mois à une semaine effective de présence. Notre rôle se limite à régler les grandes questions que l'association ne peut encore résoudre et à prodiguer des conseils pour son bon fonctionnement.

### **Visites de terrain (terroirs villageois et suivi des gorilles)**

Pour bien s'imprégner de la réalité sur l'habitation des gorilles, nous allions souvent sur le site de Lossi pour y passer deux à trois jours. Une journée était consacrée aux entretiens avec le couple de chercheurs sur l'état d'avancement de leur travail et notre stratégie commune concernant les activités à lancer ou à encourager au niveau du village. Une deuxième journée était réservée à l'accompagnement des chercheurs et pisteurs pour le suivi quotidien du groupe de gorilles.

### **Aider l'association aux choix des délégués à la commission de classement de la réserve**

#### **Encadrement villageois**

Structuration et encadrement d'une association villageoise pour la prise en main progressive et la gestion des différents aspects du programme: suivi des gorilles, surveillance, accompagnement des

touristes, logistique, structures d'accueil, gestion financière, contacts avec les opérateurs économiques de Brazzaville, etc.

Formation des responsables du comité villageois et identification des besoins et des possibilités de formation des gestionnaires et autres aspects.

### **Activités bénévoles des communautés villageoises pour la bonne marche de la réserve**

#### **La route**

L'association des ayants droit et les jeunes des villages Lengui-lengui ont rouvert la piste d'accès au sanctuaire sur 12 km entre les mois de novembre 1998 et avril 1999.

#### **Construction du camp touristique de Lossi**

Les ayants droit ont construit depuis mai 1999 un camp pour l'accueil des touristes à Lossi avec l'appui du programme ECOFAC.

## **Comment garantir la durabilité de l'expérience Lossi?**

### **Éléments de nouveauté institutionnelle**

- Demande de création de l'aire protégée faite par les populations des terres de Lossi auprès des autorités du Ministère des eaux et forêts avec l'appui de la composante ECOFAC-Congo et la cellule régionale de coordination.
- Projet d'accord de gestion du sanctuaire entre l'AATL (Association des ayants droit des terres de Lossi) et le Ministère de l'économie forestière, chargé de la pêche et des ressources halieutiques.
- Signature en Conseil des ministres par le Président de la République et trois ministres du Gouvernement du décret n° 2001 – 222 du 10 mai 2001 portant création d'une réserve naturelle dénommée réserve de gorilles de Lossi à compter du mois de mai 2001 (article 11 qui stipule ce qui suit: *Un protocole d'accord fixe les formes d'implication de la communauté locale, le modèle de partenariat à mettre en place et la nature des bénéfices tirés par les communautés villageoises dans la gestion du sanctuaire*) spécifiant clairement, pour la première fois au Congo-Brazzaville, la participation des populations à la gestion d'une aire protégée (article 3 du décret: *Le sanctuaire de gorilles de Lossi est chargé, notamment, de...la participation et l'implication des communautés locales à la gestion du sanctuaire...*).

- Implication de l'AATL dans la gestion des activités touristiques du site de Lossi (l'Association a construit les deux cases touristiques en matériaux locaux et une salle de restauration pour les touristes. Pour l'instant, les revenus générés par cette activité reviennent directement à l'AATL).
- Conversion des anciens chasseurs (cinq) en pisteurs de gorilles, capables de garantir l'activité de tourisme de vision après le départ des chercheurs primatologues.

## **Forces et faiblesses des arrangements institutionnels en place**

### *Forces*

- Participation des membres de l'AATL à la réunion de classement des aires protégées (11 décembre 1999), dernière étape de la procédure avant la signature du décret par le Président de la République en Conseil des ministres. Cette assemblée regroupe toutes les parties prenantes: décideurs politiques (Préfet, Députés de la zone, Sous-Préfets), opérateurs économiques, administrations concernées (Eaux et Forêts, Tourisme, Petites et moyennes entreprises, Défense, Administration du territoire), populations, etc.
- Signature et publication du décret de création du sanctuaire de gorilles de Lossi (10 mai 2001): c'est une base juridique qui permet désormais aux ayants droit de traduire en justice les rares braconniers que l'on surprend dans la réserve.
- Adhésion totale de la population (ayants droit et non-ayants droit) à la conservation et valorisation sur le plan touristique du produit gorille.

### *Faiblesses*

- L'AATL n'a pas encore pu prendre son autonomie, elle a toujours besoin de l'appui technique et financier du programme ECOFAC.
- Manque d'échanges d'expériences entre l'AATL et les rares expériences dans le pays (exemple, le COGERN à Conkouati au Sud-Congo) et les autres associations de la sous-région œuvrant dans le cadre de la gestion en partenariat des ressources naturelles (cas du Cameroun avec de nombreux exemples et la République centrafricaine).
- La non-mise en place du Comité de concertation et de gestion et la non-signature de l'Accord de

gestion entre l'AATL et les autres parties prenantes notamment le Ministère des eaux et forêts.

- Manque de volonté des autres parties prenantes à appuyer l'AATL dans son émancipation et surtout à la recherche des financements.
- Lenteur administrative exagérée pour reconnaître l'AATL comme une association de droit congolais.

## **Garantie de la durabilité des arrangements institutionnels au niveau de Lossi**

- Clarification du statut de l'AATL au niveau du Ministère de l'intérieur congolais.
- Publication du décret de création de cette aire protégée nouvelle au Congo avec implication des populations locales et reconnaissance de leur participation à la gestion de la réserve.
- Continuer à former des nouveaux pisteurs pour pallier la défaillance des quatre pisteurs existants.
- L'existence du Comité des sages de l'AATL pour la gestion des conflits internes à l'Association et le règlement des problèmes de succession.
- Diversification des produits touristiques (aspects de la culture locale: chasse aux filets, pêche, rituel de circoncision "Ikinda ou Itsinda").

## **Leçons apprises de cette expérience**

- Il faut du temps pour mener à bien ce processus de travail intensif (quatre ans).
- Bien connaître la culture locale et en tenir compte dans la résolution des conflits et la mise en place des instances dirigeantes de l'Association, les négociations, etc.
- Faire intervenir dès le début les autorités administratives des différents ministères concernés en les informant au fur et à mesure de l'évolution du processus.
- Ne pas hésiter à aller sur le terrain avec les intéressés pour mieux vivre les réalités, et en tenir compte pour la suite du travail (dans le cas des gorilles, j'allais en forêt avec les pisteurs pour voir comment se fait le travail d'habitation).
- Parler le plus simplement possible et, si nécessaire, dans la langue des intéressés, en utilisant toutes les formules de politesse de leur culture.

**TABLEAU 1 • Etapes caractéristiques  
du processus de co-gestion à Lossi**

ÉTAPES LOSSI	MÉTHODOLOGIE	MOYENS
<b>I - GENÈSE</b>		
Recherche sur l'habitation des gorilles Adhésion de la population	- Programme de conservation - Education environnementale - Recherche	- Primatologues - Agronome
<b>II - EXPERTISE DE FAISABILITÉ</b>		
Identification des ayants droit Délimitation du sanctuaire Informations des différentes parties prenantes sur les avantages et les inconvénients	- Inventaires des entités - Identification des relations entre les différents acteurs - Rencontre avec les différentes entités - Focus group, entretiens individuels semi-directifs, observations non participantes, entretiens individuels informels, animation de groupe - Circulation de l'information entre les principales parties prenantes. - Réunions formelles et informelles avec les différentes parties prenantes	<b>Financement APFT</b> - Qualification du chercheur - Connaissance du milieu humain - Temps (trois mois d'expertise) - Maîtrise des deux langues de la zone - Bonne circulation de l'information entre la composante, l'administration locale, la population et l'équipe de chercheurs (anthropologue et primatologue)
<b>III - SUIVI (ENCADREMENT)</b>		
Structuration de l'Association des ayants droit des terres de Lossi Elaboration des statuts de l'association (par le comité restreint) Légitimation de l'Association - cérémonie officielle de mise en place de son comité restreint Mise au point du projet d'un protocole d'accord de gestion du sanctuaire entre les différentes parties prenantes Construction du camp touristique et réouverture de la piste Lengui-Lossi Gestion comptable des revenus générés par l'activité touristique Classement du sanctuaire (09 au 10 décembre 1999: Premier objectif atteint) Signature du décret n° 2001-222 du 10 mai 2001 portant création du sanctuaire de gorilles de Lossi	- Clarification des droits et devoirs des uns et des autres - Amener les entités à vivre en partenaires autour du bien commun (le sanctuaire) - Désengagement progressif de l'anthropologue pour faciliter l'autonomisation du groupe - Encadrement des ayants droit dans l'organisation du travail et la facilitation des relations avec ECOFAC - Animation des discussions sur la lecture et la création du projet du décret de création de la réserve. - Aider l'Association aux choix des délégués à la commission de classement	<b>Financement ECOFAC</b> - Durée de l'intervention: deux ans (contrat d'un an étalé sur deux années) - Bonne collaboration entre la composante, les chercheurs, l'administration locale, le ministère et la population - Respect mutuel entre les différents partenaires - Moyens logistiques de la composante au service des partenaires en cas de besoin clairement identifié. - Appui matériel assuré par ECOFAC - Appui logistique et financier pour le transport des délégués assuré par ECOFAC-Congo

## Références

**Bermejo, M. et Ilera, G.** 1995. Programme de conservation, éducation environnementale et recherche scientifique de gorilles et chimpanzés de Lossi (Nord-Congo). Rapport 1<sup>ère</sup> phase et 2<sup>e</sup> phase, AGRECO-GEIE, 49p.

**Bermejo, M.** 1997. Expérience pilote de conservation communautaire du sanctuaire de gorilles de Lossi. Groupement AGRECO-G.E.I.E. - BDPA-SCETAGRI - SECA - CIRAD Forêt en association avec Fauna et Flora International, rapport ECOFAC, Composante Congo, 26p.

**Borrini-Feyerabend, Grazia.** 1997. Gestion participative des aires protégées: l'adaptation au contexte. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, UICN, 80p.

**Gami, N.** 1996. Vérification de constitution d'un secteur forestier villageois pouvant être géré avec l'aide de

l'administration chargée de la faune et de la flore, par les populations exerçant un droit d'usage sur les terres de la Lossi et de Lengui-Lengui dans la Sous-préfecture de Mbomo (Tourisme de vision de gorilles). Brazzaville, Congo, rapport final expertise APFT "Avenir des peuples des forêts tropicales" en appui à ECOFAC-Congo, 59p.

**Gami, N.** 1999. Rapport intermédiaire 5: encadrement et extension du PNO (du 26 novembre au 12 décembre) AGRECO.

**Joiris Daou, V. et Lia, C.** 1995. Etude du milieu humain du parc national d'Odzala, République du Congo. Bruxelles, ECOFAC, rapport intermédiaire, 63p.

**Nguinguiri, J.C.** 1997. Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale - revue des initiatives existantes. Pointe-Noire, Congo-Brazzaville, Projet de rapport final, FORAFRI et réseau Forêt de la CORAF, 42 p.